

ANNEXE 3 : Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes ; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE31004 – “ Vallée de la Dyle en aval d'Archennes ”

La présente annexe indique, compte tenu des données disponibles :

- la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation ; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (*) ;

- une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000..

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standard de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie précisées, en particulier pour les surfaces en ce qui concerne les habitats naturels et les effectifs de populations en ce qui concerne les espèces, sur base des meilleures connaissances disponibles. La précision de ces données devra être poursuivie.

Le site BE31004 a été sélectionné pour les raisons suivantes : Le site comprend des milieux humides et alluviaux situés au bord de la Dyle ou de ses affluents (Ruisseaux de Petite et de Grande Marbaise), à Pécrot. On y notera la présence d'anciennes prairies hygrophiles abandonnées dont la végétation a évolué vers la mégaphorbiaie, la roselière, la cariçaie, l'aulnaie ou la saulaie ; elles sont intéressantes pour les oiseaux aquatiques hivernants et migrants essentiellement (Busard des roseaux, Phragmite des joncs, Sarcelle d'été). On observe également sur le site des éléments du Ranunculion fluitantis, rares dans cette région.

A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
91E0*	14,41 ha	C	UG 7
6430	6,70 ha	C	
9130	2,46 ha	C	
3260	2,21 ha	C	
6510	1,29 ha	C	
3150	0,50 ha	C	
9120	0,31 ha	C	

Légende : EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; UG HIC* : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire ; "-" : donnée non disponible

3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du type Magnopotamion ou Hydrocharition

3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion

6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin

6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)

9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagetum)

9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

91E0* : Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incarnae, Salicion albae)

B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population			EC	
			résidente	migratoire			
				repr.	hiver		étape
1078	Callimorpha quadripunctaria	Ecaille chinée	1-10 i				C
1163	Cottus gobio	Chabot	P				C
1337	Castor fiber	Castor d'Europe	P				C
A021	Botaurus stellaris	Grand butor			0-1 i		-
A023	Nycticorax nycticorax	Bihoreau gris				P	-
A027	Egretta alba	Grande Aigrette			1-5 i	1-5 i	-
A031	Ciconia ciconia	Cigogne blanche				0-10 i	-
A052	Anas crecca	Sarcelle d'hiver			10-30 i	10-50 i	-
A055	Anas querquedula	Sarcelle d'été				0-2 i	-
A060	Aythya nyroca	Fuligule nyroca				0-1 i	-
A072	Pernis apivorus	Bondrée apivore				0-3 i	-
A081	Circus aeruginosus	Busard des roseaux				0-1 i	-
A082	Circus cyaneus	Busard Saint-Martin			0-1 i	0-1 i	-
A094	Pandion haliaetus	Balbusard pêcheur				0-1 i	-
A152	Lymnocyptes minimus	Bécassine sourde			0-2 i		-
A153	Gallinago gallinago	Bécassine des marais			1-10 i	1-50 i	-
A229	Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	0-3 p				-
A236	Dryocopus martius	Pic noir	0-1 p				-
A238	Dendrocopos medius	Pic mar	0-1 p				-
A249	Riparia riparia	Hirondelle de rivage				0-5 i	-
A272	Luscinia svecica	Gorgebleue à miroir		0-1 p			-
A295	Acrocephalus schoenobaenus	Phragmite des joncs				1-2 i	-
A340	Lanius excubitor	Pie-grièche grise			P	P	-

Légende : P = présence ; p = couple ; i = individu ; EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; vis. : visiteur ; occ. : occasionnel ; "-" : donnée non disponible

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2016 de désignation du site Natura 2000 BE31004 – “ Vallée de la Dyle en aval d'Archenne ”.

Namur, le 1^{er} décembre 2016.

Le Ministre-Président,
P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports,
délégué à la Représentation à la Grande Région,
R. COLLIN
